



PROCES-VERBAL DE DECISION UNANIME DES ASSOCIES DU 29/03/2025

Changement d'adresse du siège social

Le 27/03/2025, au 18 Rue du Bourg Nouveau – 35000 – RENNES,

Les associés de la société 2PF, société par actions simplifiée au capital de 2000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 981 993 360 009, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sous la présidence de madame MENGUE TSAMENYE Marie Marcelle, Présidente.

ORDRE DU JOUR :

Changement d'adresse du siège social.

ASSOCIÉS PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS :

1. Madame MENGUE TSAMENYE Marie Marcelle, Présidente, détenant 50 actions, soit 50% du capital social.
2. Monsieur KIKE-I-DETTY Evan Abdon détenant 25 actions, soit 25 % du capital social.
3. Madame KIKE-I-DETTY, détenant 25 actions, soit 25 % du capital social.

Les associés constatent que la totalité du capital social est représentée et que l'assemblée peut valablement prendre les décisions à l'ordre du jour.

DÉCISION 1 :

Après avoir délibéré, les associés décident à l'unanimité de transférer le siège social de la société SAS 2PF, qui est actuellement situé au 18 Rue du Bourg Nouveau – 35000 Rennes, pour le situer désormais au **7 rue Charles CROIZE, 35740 PACE**, à compter du 01 avril 2025.

DÉCISION 2 :

La Présidente est chargée d'accomplir toutes les formalités de publicité et d'inscription modificative auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes et de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation effective de ce transfert.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés et consigné dans le registre spécial prévu par la Loi.



DÉCISION 3 :

Mise à jour de l'article 4 des statuts de 2PF, fixant désormais le siège de la société au 7, rue Charles CROIZE, 35740 PACE.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Fait à Rennes le 27/03/2025.

Signatures des associés :

[Signature de la Présidente]

[Signature de l'Associé 2]

[Signature de l'Associé(e) 3]